

**DEPARTEMENT DE LA REUNION
CENTRE DE GESTION DE LA REUNION**

5, allée de la Piscine
B.P. 374
97455 SAINT-PIERRE Cedex

**ARRETE N°M4-2017-CDG
FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU
JURY DU CONCOURS DE
REDACTEUR TERRITORIAL
(Externe – Interne – 3^{ème} concours)**

**LA PRESIDENTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA REUNION,**

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- VU le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,
- VU l'arrêté n°109-2016 du 20 octobre 2016 portant ouverture du concours de rédacteur territorial,
- VU le Procès-verbal du tirage au sort du représentant de la CAP catégorie B, en date du 16 décembre 2016,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

La liste des membres du jury du concours de rédacteur territorial est fixée comme suit :

ELUS LOCAUX

- **Mme Béatrice SIGISMEAU** – Adjointe au maire déléguée à la politique sportive – Mairie de Saint-Pierre – Présidente du jury
- **Mme Hélène NAUD CARPANIN** - Adjointe au Maire – Déléguée à l'état civil, actions solidaires et politique envers les personnes âgées - Commune de Saint-André, - Suppléante de la Présidente en cas d'empêchement,
- **M. Gérard LEPINAY** – Adjoint au maire délégué à la planification et à l'état civil – Mairie de l'Étang-Salé

FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

- **M. Bernard GOMBERT** – Attaché principal – Chargé de mission pôle attractivité du territoire - Mairie de Saint-Louis – Représentant du CNFPT
- **M. Jean-Jacques BEGUE** – Rédacteur Principal de 1^{ère} classe - CINOR – Représentant de la CAP catégorie B – UNSA
- **M. Teddy NACAOULE** – Animateur principal de 1^{ère} classe - Responsable du service animation - Mairie de Sainte-Marie

PERSONNALITES QUALIFIEES

- **Mme Marie BERRY** – Directrice territoriale - DGA Ressources Humaines – CIREST
- **M. Joël HOAREAU** – Attaché territorial – DGS – Mairie de Saint-Joseph
- **Mme Priscilla FONTAINE** – Attachée territoriale – Chargée de missions DRH – Mairie de le Port

ARTICLE 2 :

Pour les épreuves d'entretien, le jury pourra, le cas échéant, être scindé en trois groupes.

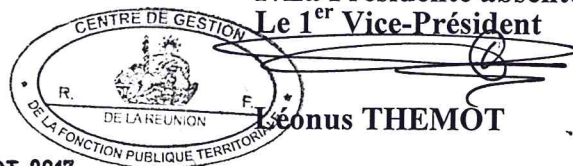
ARTICLE 3 :

Monsieur Le Directeur Général des Services par intérim du Centre de Gestion de la Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Pierre,

Le 10 OCT. 2017

P/La Présidente absente
Le 1^{er} Vice-Président



Le présent arrêté est certifié exécutoire
étant transmis en Préfecture le 10 OCT. 2017
et affiché le 10 OCT. 2017
La Présidente.

En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11/01/65 modifié le 28/11/83, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de la publication.